

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 4 JUILLET 2011

Le Maire certifie que le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Juin 2011 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 Juin 2011.

Le 28 Juin 2011, Nous Martine DOGIT, Maire de COUPVRAY, avons convoqué le Conseil Municipal pour la séance du Lundi 4 Juillet 2011 à 19 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour :**

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2011 ;
- 2°) Décisions prises par Madame le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 3°) Tarifs Restaurant scolaire, Etude surveillée, Accueil péri-scolaire, Centre de Loisirs applicables à compter de la rentrée scolaire 2011 ;
- 4°) Création Ecole Multisports ;
- 5°) Modalité de facturation des frais de classe de découverte ;
- 6°) Participation aux frais de séjour organisé par l'Espace Jeunesse d'Esblly ;
- 7°) Décision modificative n°2011/01
- 8°) Affaires diverses.

### **Etaient Présents**

Mme Martine DOGIT, Maire	Mme Geneviève VILEYN
M. Guy BELLET, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Alain RAMEAU
M. Fernand VERDELLET, 5 <sup>è</sup> Adjoint	M. Michel VAPAILLE
M. Thierry CERRI, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Nicolas RENAUDIN
Mme Véronique EVRARD, Conseillère déléguée	M. Jean-Pierre MAURAY
M. Christophe LONGUEVILLE	M. Michel GARROUSTE
	M. Guy DENOUAL
	M. Pascal WISELER

### **Absents excusés :**

M. Michel WARET, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui avait donné procuration à Mme. Martine DOGIT  
M. Jean-Claude STYLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint qui avait donné procuration à M. Alain RAMEAU  
M. Michel BOULET qui avait donné procuration à M Michel GARROUSTE

### **Absents non excusés :**

M. Robert LASMIER  
Mme Monique VIGNERON  
M. Gérard BARBIER

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur M. Nicolas RENAUDIN, assisté de M. Jacques LEMONNIER, est désigné en qualité de Secrétaire, en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**I- *Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2011***

Le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2011 est approuvé à l'unanimité, après lecture de Madame le Maire.

Geneviève VILEYN s'est abstenue.

**II – *Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*****Décision N°2011/06 :**

Signature d'un contrat de services de maintenance de la billetterie informatisée et du système de contrôle des accès de la piscine municipale de Coupvray avec la Société Elisath pour un montant annuel de 2 850.60 euros HT soit 3 349,52 euros TTC.

**III – *Tarifs Restaurant scolaire, Etude surveillée, Accueil Péri-scolaire et Centre de Loisirs***  
**N°11-07-36**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la grille des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**RESTAURATION SCOLAIRE**

- Cupressiens : 3,30 euros
- Enfants extérieurs : 5,40 euros
- Adultes extérieurs : 7,80 euros
- Adultes enseignants : 3,30 euros
- Personnels communaux : 3,30 euros

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une majoration de 50% du tarif de base du repas d'un enfant non inscrit à la restauration scolaire.

**ETUDE SURVEILLEE**

Forfait mensuel : 26,25 euros.

**ACCUEIL PERI-SCOLAIRE****Cupressiens**

Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> enfant

- Matin : 2 euros
- Soir : 2 euros

A partir du 3<sup>ème</sup> enfant

- Matin : 1 euros
- Soir : 1,10 euros

**Enfants extérieurs**

Matin ou soir : 3 euros

**CENTRE DE LOISIRS**

- **Familles domiciliées à Coupvray** : le tarif inclus le prix du repas 3,30 euros et le goûter.

**Mercredis et vacances scolaires****Tarifs à la journée**

Ressources mensuelles (hors CAF)	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Jusqu'à 1 067,99	5,75	5,20	4,70
de 1 068 à 1 777,99	8,55	7,30	6,05
de 1 778 à 2 286,99	10,25	8,55	6,90
au-delà de 2 287	12,75	10,45	8,15

**Tarifs à la ½ journée** (applicables uniquement le mercredi **sans** repas)

Ressources mensuelles (hors CAF)	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Jusqu'à 1 067,99	1,25	0,95	0,45
de 1 068 à 1 777,99	2,65	2,00	1,40
de 1 778 à 2 286,99	3,50	2,65	1,80
au-delà de 2 287	4,75	3,60	2,45

**Tarifs à la ½ journée** (applicables uniquement le mercredi **avec** repas)

Ressources mensuelles (hors CAF)	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
Jusqu'à 1 067,99	4,60	4,25	3,75
de 1 068 à 1 777,99	5,95	5,30	4,70
de 1 778 à 2 286,99	6,80	5,95	5,10
au-delà de 2 287	8,05	6,90	5,75

- **Familles domiciliées hors Coupvray** : Le tarif inclus le prix du repas 5,40 € et le goûter.

20 € par enfant et par jour (**Aucune possibilité de réserver en ½ journée le mercredi**).

Une majoration de 50 % du tarif de base sera appliquée pour l'accueil d'enfant non-inscrit au centre de loisirs.

- **Enfants du Personnel communal**

Restauration scolaire : 3,30 euros

Gratuité pour les accueils périscolaires et pour la journée de centre de loisirs (mercredis et vacances).

Facturation du repas à 3,30 euros.

Etude surveillée : tarif mensuel de 26,25 euros applicable.

**IV –  
N°11-07-37**

***Création Ecole Multisports***

Sur proposition du Maire et de l'Adjoint au Sport,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 d'une « Ecole Multisport » permettant une initiation aux sports des enfants de 4 à 11 ans.

Les activités seront pratiquées le mercredi matin et samedi matin.

Le mercredi matin sera réservé aux enfants de 4 à 7 ans.

Le samedi matin sera réservé aux enfants de 8 à 11 ans et concerneront les sports suivants :

- Basket,
- Handball ;
- Sports de raquettes ;
- Gymnastique ;
- Sports aquatiques ;
- Football.
- 

Le Conseil Municipal, autorise, pour ce faire, le recrutement d'un éducateur contractuel pour le samedi matin et d'un éducateur pour les activités aquatiques des mois de mai et juin.

Fixe la participation annuelle des familles par enfants à 95 euros.

Dit que la dépense peut être chiffrée à environ 12 000 euros pour la première année (2011/2012) et s'engage à inscrire les crédits correspondant au budget de la Commune.

Sollicite la participation financière du Conseil Général de Seine et Marne (50% à partir de l'année N+1).

**V –  
N°11-07-38**

***Modalités de facturation des frais de classe de découverte – Année scolaire 2011/2012***

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve, le mode de répartition des dépenses relatives à l'organisation des classes de découverte tel que suit :

- 60% du coût à la charge de la Commune,
- 40% du coût à la charge de la Famille, taux applicables pour le premier et le deuxième enfant
- 30% à partir du troisième enfant (sous réserve que les trois enfants soient scolarisés à l'école de Coupvray et qu'ils partent tous en classe de découverte)

Paiement réclamé en deux fois, 50% en janvier et le solde dès réception de la facture du prestataire.

Classe de neige des CM2 :

- 50% du coût à la charge de la Commune,
- 50% du coût à la charge de la Famille

Pour les enfants domiciliés Hors Commune :

- 25% du coût à la charge de la Commune
- 75% à la charge de la Famille

A partir de l'année scolaire 2012/2013, la totalité du séjour sera réclamée aux Familles non domiciliées à Coupvray.

Pour les enfants de Vignely : la totalité du coût des séjours est facturée sous forme de titre de recette au Maire de cette Commune.

**VI –  
N°11-07-39**

***Participation aux frais de séjour organisé par l'Espace Jeunesse d'Esbly***

La Ville d'Esbly organise dans le cadre des activités de l'Espace Jeunesse un séjour à Vieux Boucau du 16 au 22 juillet prochain. Cinq enfants de Coupvray participent à ce séjour.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, comme pour les séjours précédemment organisés par Esbly de participer financièrement à la dépense.

Le montant total du séjour s'élevant par enfant à 452 euros, 20% de cette somme soit 90,40 euros seront pris en charge par Coupvray et réglé directement à la Mairie d'Esbly.

Le solde sera facturé directement à la famille, soit 361,60 euros par enfant.

Dit que les crédits correspondant à cette dépense soit au total pour la Commune 452 euros sont inscrits au budget 2011.

**VII –  
N°11-07-40**

***Décision modificative n°2011/01***

Après explication du Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve, les virements de crédits tels que suit :

**FONCTIONNEMENT**

Compte 022	-101 609,00
Compte 6067	500,00
Compte 61558	4 000,00
Compte 6232	1 500,00
Compte 6455	230,00
Compte 64832	-962,00
Compte 637	732,00
Compte 66111	28 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-67 609,00</b>

Compte 7381	-36 150,00
Compte 7411	-25 011,00
Compte 74751	-6 448,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>-67 609,00</b>

**INVESTISSEMENT**

Compte 020	-128 309,00
Compte 1641	36 000,00
Compte 2031	8 970,00
Compte 2128	100 000,00
Compte 2135	47 000,00
Compte 2151	2 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 661,00</b>

Compte 1345	65 661,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 661,00</b>

**VIII –  
N°11-07-41*****Affaires diverses***

- Désignation de représentants de la Commune au Groupe de travail chargé d'engager au SAN une réflexion sur l'évolution du règlement intercommunal de la publicité, enseignes et pré-enseignes.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Désigne, Messieurs Michel GARROUSTE, Nicolas RENAUDIN et Madame M.GUYOT, agent administratif de notre Commune pour représenter la Commune au Groupe de Travail.

- Désignation des Commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts direct du SAN du Val d'Europe.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Désigne en tant que Commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts direct  
Tel que suit :

Commissaires Titulaires

M. F. VERDELLET

M. A. RAMEAU

M. J.C. STYLE

Mme V. EVRARD

Commissaires Suppléants

M. J.P MAURAY

M. M. VAPAILLE

Mme M. DOGIT

M. G. DENOUAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.